2022.11.18_CHSCT93_T1_la_DI_jette_huile_sur_feu 2
2022.10.19_audience_DIPA_Coup_de_billard_2_bandes 5
2022.07.07_CHSCT93_deliberation_UMJ 10
2021.07.28.CHSCT93.DL.interOS.Sur.la.perte.de.sens 14
2021.03.05.CHSCT93.2e.redep.SU.DIPA.Voyants.au.vert 17

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

C.H.S.C.T. 93

Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis

Séance du 17 novembre 2022

Conditions de travail | ***Compte-rendu***

Horaires et planning modifiés au Terminal 1 :

Infantilisante, la Direction jette de l'huile sur le feu !

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis (CHSCT93) s'est réuni pour la dernière fois de son existence le jeudi 17 novembre 2022.
En effet, à l'issue des élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022, les CHSCT de la Fonction publique seront supprimés et absorbés par les Comités techniques (CT) qui deviendront alors des Comités sociaux d'administration (CSA).

Projet DI : adieu les 7h-19h (et 19h-7h) et la cote libre !

Introduction : *le Terminal 1, des collègues méritants !*

Lors de ce dernier CHSCT, la situation des agents de la brigade de surveillance extérieure du terminal 1 (BSE T1) a été évoquée en questions diverses, sur demande de la représentation du personnel[1].

Situation depuis 2 ans

Un historique très complet des événements a été développé : depuis la fermeture du terminal consécutive à la crise sanitaire jusqu'à sa réouverture prévue en décembre prochain.
Les différentes positions statutaires ont été rappelées :

- placement en autorisation spéciale d'absence (ASA) ;
- services au sein de Directions interrégionales (DI) avoisinantes (Île-de-France, Hauts-de-France) ;
- redéploiement interne et national.

2 attentes majeures

La grande disponibilité et l'adaptabilité de ces collègues rappelées, *SOLIDAIRES insiste sur la nécessité de se concentrer sur les problèmes actuels, à savoir :*

- *le régime de travail (horaires, cote de service),*
- *et le parking (pour les agents venant en véhicule).*

Duplicité DI : *engagements clairs en 2021 / écrit confus en octobre 2022 !!*

Le maintien de l'organisation de la cote de service sans changement par rapport à l'avant fermeture était un engagement émis publiquement par la DI, devant les agents et les organisations syndicales, à l'oral et à l'écrit.

Engagements à ne pas modifier : des preuves multiples !

Ces engagements ont été formulés :

- dès la préparation de la phase de redéploiement il y a 18 mois (campagne d'enquête, présentation en instances : groupe de travail, CHSCT, Comité technique local),
- et renouvelé encore en début d'année.

Or, depuis, des rumeurs grandissantes ont couru sur un changement du recueil des *desiderata*.
Ces rumeurs ont été alimentées par l'encadrement de la brigade, et plus particulièrement par la cheffe de service de la Douane en surveillance (CSDS).
Ce qu'a confirmé une « note de service » récente…

Modification : sur un coin de table ?!

Une bien originale note, puisque sans format officiel :

- *pas d'intitulé directionnel ou du service, ou de logo de la DGDDI ou de la* Marianne *républicaine ;*
- *pas de date officielle, même si elle a été envoyée par courriel aux agents le 20/10/2022 ;*
- *pas de référence, ni de cotation dans l'application courrier ;*
- *pas de signature !*

Être SOLIDAIRES : *aux côtés des agents contre un abus directionnel !!!*

Notre analyse : bouleversement doublement grave !

Ce bouleversement du régime de travail, imposé à toutes et tous sans consultation, est très grave, à 2 titres :

- *d'une part, sur la forme, c'est un non respect de la parole donnée et des engagements pris ;*
- *d'autre part, sur le fond, c'est une mesure ayant pour effet de dégrader fortement l'équilibre et le bien-être au travail des agents.*

Notre action : dénoncer sans réserve !

Lorsque l'idée fut évoquée pour la 1ère fois en forme de « ballon d'essai » à la fin du Comité technique local du 19/07/2022 par le DI, SOLIDAIRES a dénoncé clairement tout projet en ce sens.
Nous réitérâmes lors de l'audience bilatérale SOLIDAIRES – DI du 19/10.Et ici.

1 Participaient à ce CHSCT : Outre la fédération SOLIDAIRES Finances, la CGT et FO.
La CFDT a décidé de n'être pas présente à cette séance. De son côté, l'UNSA-CGC n'est pas représentative dans le ministère.

Le débat en CHSCT : *une DI incapable d'expliquer la pertinence du projet !*

SOLIDAIRES fait part de son incompréhension dans le « fait générateur ». Il est absurde et inconséquent d'instaurer une telle mesure, pour des personnels :

- *déjà marqués par 2 années d'événements liés à la crise sanitaire,*
- *et qui n'aspirent qu'à retrouver leur terminal et le système d'organisation de leur travail tels qu'ils les ont laissés. Cette volonté de changer le système de cote des agents du T1 est d'autant plus incompréhensible que le processus de recueil des desiderata en vigueur a fait ses preuves jusqu'alors.*

Lapin sorti par la DI : *le nouveau dispositif serait antérieur à l'existant !?*

Une note de 2004…

La « haute » administration, par la voix de la Directrice interrégionale adjointe (DIA)[2], justifie cette évolution en faisant référence à un système de cotation antérieur, notamment repris dans une note de service de… 2004 !

…Manifestement caduque, et qui éjecterait l'actuelle CSDS !

SOLIDAIRES indique que cette note de 2004 ne peut être invoquée, car tout bonnement caduque ! Si la « haute » administration devait l'appliquer, il lui faudrait notamment remettre :

- *des représentants locaux de sûreté (RLS) en journée,*
- *des contrôleurs de permanence, en journée et le week-end.*

Sans parler de la nature de l'encadrement, puisque dans cette note de 2004 : le chef d'unité est… un agent de catégorie B ! Et c'est ce dernier qui y élabore la cote de service ! Exit alors l'actuelle CSDS - de cat. A - en la matière !

Déresponsabilisation : *La DI infantilise les personnels !!!*

Pour la DI, des agents n'allant pas bien = médecin

La Directrice interrégionale adjointe ajoute que les agents en souffrance peuvent recourir aux personnels administratifs du réseau des intervenants sociaux (correspondants sociaux, assistants de services sociaux du ministère) et médicaux (médecin de prévention, psychologue du travail) qui n'a jamais été aussi étoffé à la DIPA.

En d'autres termes, pour SOLIDAIRES, la DI voudrait que les agents agissent de manière strictement individuelle, plutôt que collective !

Pour SOLIDAIRES, la solution, c'est le régime !

Sur la sollicitation du dispositif des intervenants médico-sociaux, SOLIDAIRES fait remarquer que cela pouvait être une action pertinente pour certaines situations, mais que ce n'était certainement pas la solution adaptée pour des agents ayant des problèmes au niveau de leur côte de service !

La solution doit être apportée via le maintien de leur régime de travail (horaires en 7h-19h et 19h-7h ; planning élaboré selon leurs desiderata) en vigueur jusqu'au redéploiement !

Stationnement : *pas gênée la DI !*

Créneau 7h-19h trop cher…

Pour ce qui est du parking, la « haute » administration de la DIPA indique que ce n'est pas possible pour l'horaire 7h-19h et 19h-7h, car… trop cher !

Une curieuse contrainte horaire servant bien le projet de la Direction !

Deux questions se posent alors :

- *le prix du parking pour les agents du T1 n'est-il pas le même que pour les agents des autres terminaux ?*
- *L'accès au parking incompatible avec l'horaire précité serait-il étrangement compatible avec un autre horaire (par exemple 6-18 ou 18-6) ? Et le prix du parking baisserait-il tout aussi étrangement pour cet horaire ?*

SOLIDAIRES considère le changement de cote de service et le refus du parking aux agents du T1 tels des mesures inéquitables et incompréhensibles pour cet effectif éprouvé, qui n'a jamais démérité.

C'est la 4ème fois en 9 ans que le protocole horaire aéroportuaire (de 1982 actualisé en 2002) est attaqué ![3]

Il y a un an, le rapport *Aliavox* sur le drame survenu en aérogare (acte suicidaire) **avait souligné à quel point l'organisation de la cote de service peut générer du bien-être ou *a contrario* du mal-être** au travail[4]. Nous ne comprenons pas que la « haute » administration de la DIPA ne tienne pas compte des conclusions de cette expertise dans contexte socialement dégradé et vis-à-vis d'un effectif éprouvé. Même si la 1ère étape du nouveau dispositif fait état de « souplesse » et de « système mixte », nous ne doutons pas qu'il s'agit d'une étape vers des changements bien plus importants, si ce processus inepte n'est pas enrayé.

SOLIDAIRES Douanes se tient résolument aux côtés des personnels du T1, et soutiendra toutes leurs décisions et actions. Leur combat collectif - garantir de bonnes conditions de travail – est le nôtre.

2 Au sein de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA), la dénomination se distingue du standard en vigueur au niveau national (DIA). En effet, Mme Sarti y est désignée en tant qu'*adjointe au Directeur interrégional* (ADI).

3 1ère fois : à la BSE T2E, en 2013, les horaires furent avancés unilatéralement à 6h-18h et 18h-6h (contre 7h-19h et 19h-7h jusqu'alors).
2ème fois : à la BSE T2E, en 2015, la cote « libre » (desiderata de présence) était supprimée tout aussi unilatéralement pour basculer en cycle équipe. Lors de la présentation en CHSCT93 (le 28/06/2016!), les fédérations SOLIDAIRES, CGT, FO avaient dénoncé cela via délibération (N'a pas pris part au vote [NPPV] : CFDT).
3ème fois : à Orly en 2020, la DI fusionne la BSE Fret & Périphérie avec la BSE Pistes, qui devient alors BSE Orly Intervention (BSE OI). Lors du CTL du 08/10/2020 : l'opposition syndicale est quasi unanime, après ~~trahison~~ revirement d'une OS (ABSTENTION : USD-FO).

4 *Par exemple, la préconisation n°1 : Du point de vue des agents, qu'ils soient pour ou contre cette cote, l'absence d'arguments « objectifs » et assumés par la direction produit un sentiment de défiance et de relégation.* […]

Audience en bilatérale
DI – SOLIDAIRES Douanes

du mercredi 19 octobre 2022

Missions / Cadre de travail | ***Compte-rendu***

Régime de travail au T1 :

Coup de billard à deux bandes !?

- Les collègues ? Lésés !
- La hiérarchie ? (dés)Honorée…

SOLIDAIRES a sollicité une audience auprès de la Direction, afin de discuter des nombreuses problématiques affectant les 3 aéroports *(Roissy, Orly, Le Bourget) de la Direction interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA). La discussion a permis de poser un certain nombre de choses à plat.*

À Orly, le thème de la lutte anti-stupéfiants semble un peu avancer.

Les autorités donnent quelques gages en ce sens. Néanmoins seuls des moyens concrets mis sur la table permettront de passer des mots aux actes *(détails en page 4)*.

Au Bourget, c'est la pleine présence douanière qui est en cause !

En Surveillance (SURV), le sous-effectif ne permet pas de garantir une présence toutes les nuits, ce qui obère les fiches de paie.
En Opérations Commerciales (OPCO), c'est l'existence même du bureau qui est questionnée, du fait du nouveau Code des Douanes de L'Union (CDU) et de la centralisation du dédouanement *(détails en page 3)*.

À Roissy, les questionnements et difficultés du moment concernent les aérogares.

D'abord la présence de caméras de surveillance, filmant l'espace filtre, a été signalée.

La Direction indique que cela participe de la protection des agents, si des difficultés apparaissent dans le contrôle. SOLIDAIRES souligne que des garde-fous existent en matière de vidéosurveillance. Ils sont exposés précisément par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

Ainsi des informations doivent être obligatoirement exposées aux personnes exposées (*détails en p3*).
Et si ça n'est pas le cas, SOLIDAIRES rappelle que des démarches de réclamations existent[1].

Ensuite, nos collègues des terminaux 2A et 2C, redéployés en décembre 2022 suite à la fermeture de leur terminal par le gestionnaire Paris-Aéroport (groupe ADP), étaient inquiets sur leur unité d'affectation.
Après publication de la note administrative sur le redéploiement interne, il se révèle que la majorité d'entre eux voient leurs premiers desiderata satisfaits.
Toutefois, SOLIDAIRES appelle nos collègues qui s'estimeraient lésés à nous faire remonter leur situation (*cf p2*).

Surtout, c'est au T1 et ailleurs que l'attention est la plus forte, par rapport à la cote de service.
Lors du redéploiement des collègues du T1, la Direction avait pris l'engagement -oral et écrit- qu'ils retrouveraient leur régime de travail à leur retour.
Or depuis des semaines, le nouvel encadrement laisse entendre l'inverse.
Lors de l'audience, la Direction ne nous a pas rassuré, car travaillant sur un double standard, selon la situation des collègues, les assujettissant à la hiérarchie (*détails en p2*).

SOLIDAIRES Douanes dénonce la fin du principe pour tous de la cote libre au T1. Cette décision, prise unilatéralement contre nos collègues, et contre le protocole aéroportuaire, porte malheureusement le sceau d'une organisation syndicale.
Cette atteinte est une honte pour celles et ceux qui s'en font les maîtres d'œuvre !
SOLIDAIRES Douanes exige que les collègues du T1 retrouvent le régime de travail en vigueur avant leur redéploiement !

1 Source : https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/adresser-une-reclamation-plainte-la-cnil-quelles-conditions-et-comment

Introduction

Ce mercredi 19 octobre 2022, s'est tenue au siège de la direction interrégionale (DI) une bilatérale. La discussion a été dense, les sujets abordés ont été multiples.

Y assistaient pour la « haute » administration :
– M. Legué (directeur interrégional – DI),
– M. Simon Decressac (directeur régional Voyageurs – DRV)
– et M^me^ Céline Gouyer (cheffe du pôle ressources humaines – RH).

1°) Agents redéployés suite à fermeture des T2A et T2C

Situation générale :
desiderata satisfaits pour 3/4 des cas
La DI indique que les desideratas de retour ont été satisfaits à hauteur de 75 % sur les choix 1 à 2 (sur une liste de 5).
Pour SOLIDAIRES, il peut être regrettable que les 1^ers^ choix dans les desiderata n'aient pu être satisfaits pour tout le monde. Le redéploiement est une situation imposée aux agents. Néanmoins, nous nous satifaisons surtout qu'aucune affectation n'ait été imposée aux agents.

Cas particulier
Le DI a abordé une difficulté relative à une situation personnelle, évoquant un délai jusqu'au Tableau interne de mutation (TIM) de mars 2023. *SOLIDAIRES souhaite qu'il soit donné droit avant le TIM pour cette personne.*

2°) Agents du Terminal 1

SOLIDAIRES a évoqué les inquiétudes des agents de la brigade de surveillance extérieure du terminal 1 (BSE T1) quand au maintien de l'organisation de leur côte de service, ainsi que les problèmes liés au stationnement éloigné au niveau du PR.

a) Stationnement : *on avance !*

Notre demande : *accès pour tous !*
Du fait du redéploiement des agents de la BSE T2A et de la BSE T2C, SOLIDAIRES a demandé à ce que les agents affectés à la BSE T1 puissent avoir accès au parking de la brigade, soit plusieurs dizaines de places.

Réponse de la Direction : *en cours de négociation !*
La Direction a indiqué être en négociation pour obtenir des places de parking au niveau du T1, mais que le prix à la journée est 60 % plus élevé qu'au PR.

Notre commentaire : *du mieux !*
L'effort est notable, il importe que nos collègues aient un maximum de moyens mis à disposition pour faciliter leur cadre de travail.
Nous escomptons que tous les besoins soient pourvus.

b) Cote de service : *gros recul !*

La DI a indiqué que la BSE T1 allait repartir avec un effectif de 85 agents encadrement compris (contre 102 avant la crise covid, soit -20%) et qu'elle avait la volonté de mettre les effectifs réels en phase avec les effectifs de référence. 15 emplois sont actuellement gelés.

Projet DI : *diviser pour mieux régner…*

Concernant la côte, le projet prévoit une élaboration fondée sur des desideratas d'absence, sur une période de 2 mois.

Effectifs : Il est précisé que l'effectif du T1 sera composé :
- pour moitié d'agents historiques de la BSE T1;
- pour autre moitié d'agents venant d'autres unités.

Rythme : Le dispositif de côte fera coexister :
- pour les uns : des cycles groupés ;
- pour les autres : pas de cycle groupé.

Les cumuls 4 historiques ne seront pas remis en question… mais les demandes seront désormais examinées sur la base de critères sociaux.

Horaires : des vacations 7-19 / 19-7 et 6-18 / 18-6 coexisteront.

Projet ficelé : Au moment où nous échangions, la nouvelle note du DI sur la côte de service était prête à la diffusion *(l'envoi fut fait le lendemain matin, le jeudi 20/10 par la cheffe de service de la Douane en Surveillance - CSDS)*.
Un audit de l'organisation de la côte de service à la BSE T1 est prévu dans un délai de 6 mois.

Commentaires de SOLIDAIRES : *un triple scandale !*

SOLIDAIRES indiquant que les horaires en 6-18 et 18-6 se situaient hors protocole, le DI a souligné que :
– un certain nombre de collègues préféraient cet horaire…
– ces plages horaires 6-18h avaient été validées en Comité technique local (CTL) « à l'époque » !

Sur la forme, SOLIDAIRES ayant conquis sa représentativité locale en 2011, ne siégeait alors pas encore au CTL « à l'époque » (!). Nous attendons la production de cette décision. Quoiqu'il en soit, cet élément nouveau, jamais communiqué jusqu'alors nous laisse dubitatif.

Sur le fond, le dispositif projeté est au mieux une usine à gaz, au pire une opération sciemment montée de division des personnels. Cela est scandaleux ! C'est à la fois :
– *une attaque en règle contre le protocole de 1982 actualisé en 2002 ;*
– *une négation des engagements oraux et écrits de la « haute » administration (dont le DI lui-même), pris devant les agents redéployés et les organisations syndicales voilà plus d'un an, de garantie de retrouver leur régime de travail initial à leur retour ;*
– *une gifle envers la pétition / lettre ouverte signée par la grande majorité des collègues transmise le 27/09.*

3°) Le Bourget

a) La brigade : *un sous-effectif doublement problématique*

Problématique sur la paye :
Moins de nuits = -100€/mois

Les agents de la BSE du Bourget souffrent d'une baisse de leurs heures bonifiées (2 nuits et 1 dimanche/mois en moyenne contre 4 nuits et 1 dimanche pour le standard de Roissy).

SOLIDAIRES mentionne la problématique salariale qui se pose par conséquent (environ 100 euros mensuels de baisse de revenus dans un contexte d'inflation galopante) !

Problématique sur le métier :
0 douanier tout un tas de nuits sur un aéroport international !

Par ailleurs, le déficit de cotations en nuit entraîne des carences qui laissent un aéroport international vide de présence douanière sur des périodes de 12 h, ce qui peut être :

- générateur de fraude,
- et qui est vecteur de perte de sens pour les agents.

Réponse DR : recours à la BSERI
Le Directeur régional Voyageurs (DRV) évoque le possible recours à la BSERI pour pallier ces situations.

Notre commentaire : de l'effectif !
SOLIDAIRES indique que la solution se situe dans la cotation des agents de la BSE du Bourget en nombre suffisant pour pouvoir assurer une présence douanière h24 et 7j/7.
C'est bon pour la plateforme et c'est bon pour les collègues.

b) Le bureau : *une existence mise en danger, par la centralisation du dédouanement…*

SOLIDAIRES a également évoqué la situation du bureau de contrôle (BC) du Bourget. Suite à la mise en place du dédouanement centralisé national (DCN), le BC s'est vu amputé de la très grande majorité de ses déclarations, essentiellement au profit du Service Grands Comptes (SGC).
Dans ces conditions, son avenir à moyen terme est fortement compromis, le DI estimant que les tâches résiduelles de guichet, bien que relevant du service public, ne suffisent pas à assurer sa pérennité.

Pour SOLIDAIRES, ainsi que précédemment affirmé, une telle suppression serait dommageable pour l'exercice du public douanier.
Il y a de la matière douanière à contrôler sur la plateforme ! En outre, les opérateurs économiques attendent du contact humain et un service personnalisé au plus près de leurs demandes. Aussi bien lors du salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) que pour tout autre événement du quotidien.
Nous le savons, la compétition économique est féroce à l'international, les partenariats ne sont pas acquis : par exemple dans le domaine militaire autour de l'avion militaire de patrouille maritime (Maritime Airborne Warfare System – MAWS) ou encore le Système de combat aérien du futur (SCAF). Il est donc important que l'Etat veille à des intérêts commerciaux et stratégiques en maintenant la présence d'un service douanier opérations commerciales (OPCO) sur la plateforme.
Nous pesons nos mots : une absence peut léser le « label France » à l'international. Une présence coûte peu et apporte beaucoup.

« Prime 93 » de fidélisation territoriale : *pas possible !?*

En Douanes, des syndicats se sont liés les mains jusqu'en 2024, sur les salaires et pas seulement !

À la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI), **l'accord d'accompagnement du transfert/abandon des missions fiscales** (TMF) vers la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) est une arnaque !

Il empêche les syndicats signataires (CFDT, CFTC, CGT, USD-FO, UNSA, CGC) **de revendiquer quoi que ce soit** notamment sur l'indemnitaire durant la période du transfert :
- p2 de l'accord : « *la négociation a permis de faire émerger un accord sur* […] *un accompagnement indemnitaire pérenne pour l'ensemble des agents* ».
- p7 de l'accord : « *La mise en œuvre de cet accord est subordonnée à la reprise, à la normalisation du dialogue social* […] »

Seul SOLIDAIRES a refusé de signer ce texte honteux !

Pour SOLIDAIRES, la prime 93 n'attend pas, elle doit être octroyée à tous les personnels d'État travaillant dans le département !
À commencer par nos collègues du Bourget ! Mais aussi à Roissy CDG, Aulnay et Montreuil !

4°) Utilisation des caméras de surveillance

Problématique : souriez, vous êtes filmés, dans votre intérêt…

Certaines caméras de surveillance sont orientées sur « le filtre », c'est-à-dire l'espace où les collègues des terminaux font leur contrôle douanier auprès des voyageurs. Cet enregistrement vidéo donne à un certain nombre de personnes, pas forcément clairement identifiées, un visu sur :

- les collègues en exercice d'une part,
- les bagages contrôlés des usagers d'autre part.

Les caméras orientées plein champ sur le filtre ne semblent pas offrir une grande plus-value en matière de sûreté mais peuvent créer par contre le sentiment désagréable d'être « fliqués » (collègues) et éventuellement ne pas respecter l'intimité et la confidentialité (usagers).

La direction indique que ces caméras peuvent être « protectrices » lorsqu'un agent était mis en cause sur un contrôle. Elle ajoute également qu'elle s'attacherait à vérifier auprès d'ADP l'accès et la sécurisation du dispositif de vidéosurveillance, que la hiérarchie n'est pas directement reliée au dispositif et qu'il n'est pas dans son état d'esprit d'en faire un usage détourné pour surveiller les agents.

Notre commentaire :
la CNIL est claire ! Les collègues et usagers doivent être informés !
La CNIL (commission nationale informatique et libertés) indique[2] que « les personnes concernées (employés et visiteurs doivent être informées, au moyen de panneaux affichés en permanence […], qui comportent a minima :
- les finalités du traitement installé ;
- la durée de conservation ;
- le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du délégué à la protection des données (DPO) ;
- l'existence de droits ;
- le droit d'introduire une réclamation »

2 Source : https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail

5°) Orly & lutte anti-stupéfiants

SOLIDAIRES a interrogé la direction quant aux évolutions et améliorations attendues en matière de gestion des procédures de stupéfiants à Orly.

Mesures prises :
attente de détails
Procédure : La direction a évoqué la mise en place de la procédure de comparution immédiate et remise au dépôt du tribunal pour certains types de constatations.
OFAST : Le financement de la nouvelle cellule de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) est acté.
SOLIDAIRES Douanes attend la communication des détails en la matière : quels effectifs, moyens matériels, horaires, etc.

Multiplicité d'acteurs :
dilution des responsabilités
Les reformes structurelles sont quant à elles à envisager sur le plus long terme car mettant en jeu 3 ministères, outre le ministère des Finances et des Comptes publics :
- l'Intérieur ;
- la Justice ;
- ainsi que la Santé.

La visite des 3 ministres (MM. Attal, Darmanin et Dupont-Moretti) en Guyane semble être le signe d'une prise de conscience et d'une optique de s'attaquer au problème à la racine.

Objectifs recherchés :
Les objectifs d'amélioration à terme sont :
- l'activation d'une cellule de l'OFAST à Orly ;
- des prises en charge au niveau d'hôpitaux comme Robert Ballanger (Aulnay-sous-Bois) ou Henri Mondor (Créteil) ;
- l'augmentation du nombre de chambres à l'unité médico-judiciaire à CUSCO (situé à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu à Paris).

Une réunion est prévue début novembre au tribunal de grande instance (TGI) de Bobigny.
Pour SOLIDAIRES, ces objectifs sont de bon sens, nous plaidons en ce sens depuis longtemps[3]. Toute la problématique est l'absence dans leur mise en œuvre, malgré un diagnostic connu de toutes les parties depuis une décennie !

Pour conclure

SOLIDAIRES Douanes reconnait l'écoute effectuée par la Direction sur un certain nombre de problématiques. Une demi-journée de discussion représente l'équivalent de la durée moyenne d'un groupe de travail.
Nous avons ainsi, outre les thèmes collectifs ci-avant développés, également évoqué la situation personnelle de deux collègues confrontés à des difficultés d'ordre personnel.

Néanmoins, nous ne pouvons que regretter la teneur de la nouvelle « note » relative à la cote de service du T1, parue le lendemain de notre audience. Cette note, sans référence, ni format officiel, est régressive par rapport à la situation préexistante.

Nous appelons un maximum de personnels à participer à la réunion mensuelle d'information syndicale (RMIS) programmée le jeudi 27/10 de 9h00 à 12h00 au bâtiment 3520B !

SOLIDAIRES Douanes était représenté par : *Yannick Devergnas (BSE LE Bourget), Guillaume Quéromès (BC Cargo Centre) et Jean-Baptiste Dapolon (BSE T2C).* ***Pour plus de précisions, les contacter.***

Syndicat SOLIDAIRES Douanes - DIPA
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : dipa@solidaires-douanes.org
adhesion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !

3 Détails sur la problématique ici : http://www.solidaires-douanes.org/Orly-moyens-anti-stupefiants

Délibération CHCST 93 – Douanes : Unités médico-judiciaires à la DIPA

Nous voilà réunis ce jour en instance plénière et le sujet des unités médico-judiciaires (UMJ) est porté pour la quatrième fois consécutive à l'ordre du jour (cf les instances des 10/02/2022, 07/04/2022, 07/06/2022).

C'est dire si les solutions apportées par la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Paris-Aéroports (DIPA) sont inexistantes !

Le sujet des UMJ est pourtant grave, très grave et il témoigne pleinement des carences de l'Administration quant à assurer à ses agents des conditions de vie au travail décentes.

Plus encore, comme il le sera exposé ci-après, la DIPA est en infraction totale avec l'art. L 4121-1 du code du travail[1] qui prévoit que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Les BSE (Brigades de Surveillance Extérieure) sont des unités de douane qui exercent principalement des missions de contrôle des marchandises afin de rechercher celles qui sont prohibées telles que les stupéfiants, contrefaçons…), régulées (mouvements d'argent…) ou celles qui sont taxables (cigarettes…).

S'agissant des stupéfiants, il est constaté une explosion du trafic depuis environ 8 ans, notamment en provenance des Antilles et surtout de la Guyane.

Le trafic de stupéfiants peut prend plusieurs formes : le vrac (dans la valise), à corps, ou *in-corpore*.

L'objet de cette délibération vise à mettre en exergue les conditions de travail des collègues qui sont confrontés aux infracteurs en situation de trafic *in-corpore*. Et elle vise également à interpeller la DIPA afin qu'elle réponde aux 6 points *infra* en conclusion.

Les infracteurs sont désignés sous le vocable de « bouletteux ». Ces derniers ont inséré des boudins de cocaïne, et/ou, ont avalé des boulettes de drogue, de cocaïne la plupart du temps. Les « bouletteux » proviennent essentiellement d'une région de Guyane située autour de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni.

Dans cette région sans tissu économique, les personnes vivent surtout des allocations familiales et il y est concentré une pauvreté extrême.

Il y a donc un vivier très important de jeunes avec un niveau scolaire proche du néant qui peuvent servir de « mules » ; ceux qui transportent les stupéfiants, généralement de la cocaïne.

Les trafiquants inondent les vols de « bouletteux » mais, la douane ne peut en intercepter que quelques-uns si bien que près de 90 % des « bouletteux » dans un avion entrent facilement sur le territoire et y introduisent sans difficulté la cocaïne et autres stupéfiants.

Au regard de la procédure contentieuse concernant les « bouletteux » (procédure *in-corpore*)[2] :

Celle ci débute par un test de détection urinaire.

Et, si le test est positif à la cocaïne, le « bouletteux » est transporté à bord d'un véhicule administratif de la douane par 3 agents à l'hôpital Hôtel-Dieu.

1 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000035640828/

2 Procédure essentiellement en vigueur à Orly mais pouvant exister également à Roissy du fait de la rapide saturation de l'hôpital de Bondy Jean-Verdier.

→ 1ère difficulté : le risque de malaise voire de mort de l'infracteur pendant le transport en véhicule administratif.

La durée du trajet prend environ 25-45 minutes en fonction de la circulation. À tout moment, l'infracteur peut faire un malaise avec un risque de mort pendant le trajet. **De ce fait, les agents des Douanes doivent faire face à une lourde charge mentale.**

Lors du transfert en véhicule administratif, qu'arriverait-t-il en cas de décès de l'infracteur ? Le Directeur Interrégional (DI) pourrait voir sa responsabilité pénale mise en cause en cas de recours par les ayants-droits ?

De plus, les affaires se complexifient. Il y a souvent des femmes et enfants à gérer. Récemment les collègues douaniers ont même été confrontés au cas d'une mère avec ses 2 filles (12 ans et 15 ans), qui avaient toutes trois ingéré des stupéfiants.

Dès l'arrivée à l'Hotel-Dieu, la première étape consiste en un passge à l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ). Le « bouletteux » est pris en charge, et un scanner est obligatoirement réalisé. Les résultats du scanner font l'objet d'un compte rendu par un médecin.

→ 2ème difficulté : Le temps d'attente aux UMJ est très conséquent. Et il n'y a aucun local pour travailler, pas de salle de repli non plus.

En effet, le temps d'attente est fonction d'une part, du nombre de personnes arrivées avant et d'autre part, conditionné par les plages repas du personnel médical.

Ensuite, une fois le scanner effectué et analysé par le médecin, et, en cas de présence d'ovules ingérées, le « bouletteux » est transféré dans un autre local de l'Hotel-Dieu : CUSCO.

C'est un service médicalisé sécurisé pour les personnes placées en garde à vue (pour la douane on parle de *retenue douanière*).

C'est à ce moment là que se termine la procédure et que s'effectue la remise de l'infracteur à l'Office anti-stupéfiants (OFAST, le service de police référent en matière de saisies de produits stupéfiants qui gère entre-autres les « bouletteux »).

Les relations avec l'OFAST sont difficiles, plus particulièrement avec le service de remise. En effet, l'OFAST impose parfois une heure de remise limite, sinon celle-ci a lieu le lendemain, donc les douaniers doivent passer la nuit à l'Hôtel-Dieu dans le couloir.

Il s'ensuit que les procédures durent plus de 24 heures et que les douaniers passent régulièrement la nuit à l'Hôtel-Dieu sans possibilité de repli. Donc un agent qui prend son service à 6 h ou 7 h et qui effectue une procédure *in-corpore* peut finir son service le lendemain en début d'après-midi sans avoir dormi. **Cela contribue à multiplier les risques d'accidents pour les agents ainsi que les risques psycho-sociaux (RPS)**.

→ 3ème difficulté : pas de local pour travailler

À CUSCO, la procédure s'effectue dans un couloir qui est très étroit, sur un bout de table.

Il existe un réel problème d'espace de travail rendu insupportable car les procédures ne cessent de s'allonger du fait des files d'attente dès l'arrivée aux UMJ.

La multiplication des contentieux mettant en cause des « bouletteux » fait qu'à partir des UMJ, le service est engorgé. À part les douanes d'Orly et Roissy, il peut y avoir également les collègues de la gare du Nord, la Police aux Frontières et le Commissariat de Choisy-le-roi. **Le 17 avril dernier, un record de 15 « bouletteux » a été enregistré aux UMJ de l'Hôtel-Dieu.**

Les agents des douanes ne disposent pas de local pour travailler ni de salle de repli, **ils sont donc obligés de passer la nuit assis par terre dans un couloir très étroit** alors qu'ils ne font qu'exercer leur missionde lutte contre les trafics de stupéfiants.

En application de l'art. 74 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 :

« *Toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions. En outre, communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard quinze jours avant la date de la séance.* »

EN CONCLUSION,

Nous demandons à la DIPA :

1) **de respecter le code du travail** et d'assurer des conditions de travail décentes aux agents en charge des « bouletteux ». La DIPA doit dès lors tout mettre en oeuvre pour se conformer aux termes de l'article L4121-1 qui prévoit que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

2) de mettre à disposition des collègues aux UMJ **un local contenant poste de travail et salle de repli** ;

3) de **prendre officiellement position par note administrative**, en vue de ne jamais en quelques circonstances que ce soit, inquiéter les agents en charge des « bouletteux » dans l'hypothèse où un malaise ou décès devait survenir pendant le transport en véhicule administratif ou dans l'hypothèse où un recours serait exercé par l'infracteur, les ayants droits et/ou tout autre personne physique/morale ;

4) les organisations syndicales (OS) du CHSCT 93 demandent à effectuer une **visite de site de CUSCO courant septembre 2022** et, à cet effet, nous nous organiserons avec les CHSCT des autres ministères concernés ;

5) les OS du CHSCT 93 demandent à la DIPA d'œuvrer avec tous les autres services de l'Etat (Intérieur, Justice, Hospitalier…) **en vue de la création d'UMJ à Roissy et à Orly** (certes Orly relève du CHSCT 94) et ce compte-tenu de la croissance exponentielle du « contentieux bouletteux » ;

6) les OS du CHSCT 93 demandent à ce que se tienne un **plénier idoine DIPA avant le 20 septembre 2022, en lien avec les représentants de la DIPA, l'Intérieur, la Justice, l'Hôpital et l'Inspection du Travail que nous inviterons et interpellerons.**

Pour rappel, à l'issue d'un vote majoritaire de la présente délibération, l'Administration doit communiquer par écrit les suites données aux avis et aux propositions du comité **dans un délai de 2 mois** (article 77 du décret).

Le jeudi 7 juillet 2022

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Déclaration liminaire de l'intersyndicale

Sur la perte de sens …

Les personnels du ministère de l'Économie des Finances et de la Relance (MEFR) sont particulièrement affectés par la perte de sens, il s'agit là d'une cause de mal être au travail très largement perçue par nos organisations syndicales (OS).

Au vu du contexte dramatique qui nous réunit, et en vue d'en tirer tous les enseignements pour le collectif, il nous apparaît de notre devoir d'apporter l'expertise que nous avons pu acquérir au travers de nos expériences de militants syndicaux et représentants du personnel, mais également personnels en exercice au sein des services que nous sommes.

Il convient selon nous d'aborder l'approche de la perte de sens avec une focale très large, puisqu'elle est initiée au niveau gouvernemental, lorsque des objectifs soutenus sont fixés aux personnels en matière de résultats, tandis qu'une ribambelle de mesures d'optimisation fiscale sont octroyées aux sociétés et aux citoyens les plus fortunés du pays, ou lorsque des ministres et des hauts fonctionnaires sont régulièrement mis en cause dans des affaires de corruption liées à leurs fonctions, tandis que les agents du ministère, dont les douaniers, sont astreints à la rigueur et à l'intégrité.

Tant aux niveaux Fonction publique que ministériel et directionnel, les réformes de carrière ont été légion depuis plus d'une décennie et souvent appliquées au pas de charge et sous la contrainte. Si ces réformes sont présentées avantageusement à chaque fois, leur complexité masque des évolutions globalement régressives et vectrices d'iniquités.
Nous citerons à titre d'exemple la réforme *carrière* de 2010, rallongeant considérablement l'évolution de carrière des contrôleurs, ou la réforme *Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations* (PPCR) de 2017, qui reclasse au même grade (agent de constatation principal de 2ème classe – ACP2) des agents venant d'être recrutés en douane et des agents pouvant totaliser une vingtaine d'années d'ancienneté dans cette administration.

Si à chaque nouvelle réforme le focus est mis sur des éléments isolés pouvant évoluer positivement, dans la globalité, ces réformes constituent des régressions masquées sous un paravent de complexité et de modernité. Ce qui semble gagné à court terme est systématiquement repris sur le long terme par diverses contres-mesures (gel du point d'indice, financement par l'agent du transfert primes-points, rallongement des grilles, reclassement régressif dans le catégorie supérieure, étalement du bénéfice des mesures sur des années, jeu avec l'inflation…).
La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFP) est aujourd'hui perçue comme un prestidigitateur faisant un numéro de bonneteau, et les agents ne sont plus dupes de ses annonces.

Par ailleurs, en termes de perte de sens initiée dans les hautes sphères de l'État, le fait que les agents de la DGAFP soient régis par les lignes directrices de gestion (LDG) de Bercy, n'est pas sans poser de contradictions…

La récente loi de transformation de la fonction publique (L.T.F.P., ou « loi Dussopt ») quant à elle a été vécue comme un Guernica. La représentation des personnels en commissions administratives paritaires (C.A.P.) est supprimée au niveau national pour les principaux sujets de carrière (titularisation, mobilité, promotion), ainsi que pour l'ensemble des sujets au niveau local.
Le sort et la carrière des agents se retrouve désormais entre les mains d'une oligarchie administrative omnipotente.

Par delà les diverses évolutions de carrière opérées ces dernières années, les agents font face à une réalité implacable : le recul de la rémunération et du niveau de vie du fait d'une inflation non compensée. Nous évoquerons le gel du point d'indice opéré pour les années 2011 à 2015 incluse (5,5% d'inflation cumulée) ainsi que pour les années 2018 à 2021 incluse (a minima), soit 4,9 % d'inflation cumulée. Si des évolutions de grille ont pu intervenir, elles ne compensent que très peu le recul de rémunération, et la réalité pour les personnels des catégories B et C, ainsi que pour une partie de la catégorie A correspond à la perte d'un mois de salaire à l'année sur une décennie.

La situation financière de certains agents est devenue critique, notamment lorsqu'ils exercent au sein de zones géographiques où le coût de la vie est élevé, qu'ils sont parents isolés, ou qu'ils cumulent les difficultés.
Les grilles d'entrée de la catégorie C font d'ailleurs régulièrement l'objet de remaniements afin de ne pas se situer en dessous du SMIC. Se produit alors un tassement entre les différents échelons avec une très faible évolution d'indice majoré.
L'évolution de carrière au sein des catégories C et B est aujourd'hui absorbée par une inflation non compensée. Au terme de plusieurs années de carrière, les agents ne font pas le constat d'une progression de rémunération, mais plutôt d'une stagnation ou d'une régression.

Ces régressions en termes de carrière et de rémunération, sont à situer dans un contexte d'exigences toujours plus élevées en termes de résultats, et d'organisation du travail toujours plus complexe, abstraite et éloignée du réel.
Les applicatifs, la conduite des procédures connaissent des changements incessants, sans que les agents n'aient le temps de les appréhender. Ces changements ne font le plus souvent pas l'objet de formations ni de relais hiérarchiques, si ce n'est par la transmission de notes de service d'application immédiate.

Sur un plan structurel, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) continue de faire l'objet d'un grand nombre de restructurations de services et de transferts de missions. Ce sont des mesures souvent traumatisantes pour les agents qui les subissent directement, car elles viennent bouleverser un ancrage et un équilibre de vie. Elles sont également anxiogènes pour l'ensemble des agents car on ne sait jamais où elles vont frapper ni qui va être touché (la compétence et l'activité soutenue d'un service n'étant pas des gages de protection). Ces restructurations massives et incessantes sont d'autant plus incompréhensibles que notre administration recouvre des sommes considérables avec peu d'effectif et à très faibles coûts.

Au fil des différents plans de réformes, la DGDDI a perdu un nombre important de personnels, malgré une masse salariale en augmentation (plus de cadres pour moins d'agents), alors que le volume d'activité a augmenté, que le travail s'est complexifié et que d'un point de vue sociétal, le rapport à l'usager est devenu plus difficile, voire plus dangereux (notamment pour la branche surveillance).

Les concepts très en vogue de mobilité et d'adaptabilité à outrance, s'ils peuvent se concevoir pour des cadres supérieurs, ayant fait ces choix de carrière, et rémunérés en fonction, sont déstabilisants et destructeurs pour des agents d'exécution beaucoup moins à l'aise financièrement, et faisant plus souvent le choix de la vie de famille, de l'ancrage géographique et sociétal, ainsi que de la pérennité dans les fonctions.

Le dernier point que nous évoquerons est celui du mode de gestion d'un service par une hiérarchie donné.
Si ce phénomène n'est pas généralisé, il peut néanmoins faire des ravages ponctuellement : la constitution d'une équipe, l'élaboration de la côte de service d'un agent (en termes de jours, nuits, week-ends, fériés travaillés, de jours de repos ou d'absences accordées), l'horaire et le lieu d'une vacation, les rivalités entretenues entre agents, peuvent être des leviers pour une hiérarchie afin de fragiliser un agent et sa famille en termes d'organisation et de santé (au travers des repos entre vacations), ainsi que financièrement.

Une anomalie statistique nous interpelle particulièrement : les 5 derniers suicides survenus à Roissy concernaient la branche surveillance, 4 de nos collègues disparus étant de surcroît des agents de catégorie C.

Si ces différents facteurs de déstabilisation et de perte de sens touchent chaque agent à des degrés différents, ils peuvent, lorsqu'ils sont cumulés, conduire à un niveau de mal être élevé, et saper le moral d'un agent en profondeur.
Nous ne présumons pas qu'un ou plusieurs des éléments évoqués puissent avoir concouru au geste dramatique de notre collègue, néanmoins, ce sont des données qui pèsent, n'épargnent personne ou presque au niveau collectif, et vis à vis desquels un ras-le bol généralisé et de profondes interrogations se font sentir.

Le 28 juillet 2021

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

Solidaires DOUANES Roissy-Le Bourget

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

Vendredi 05 mars 2021

(réunion en audioconférence)

Conditions de travail | ***compte-rendu***

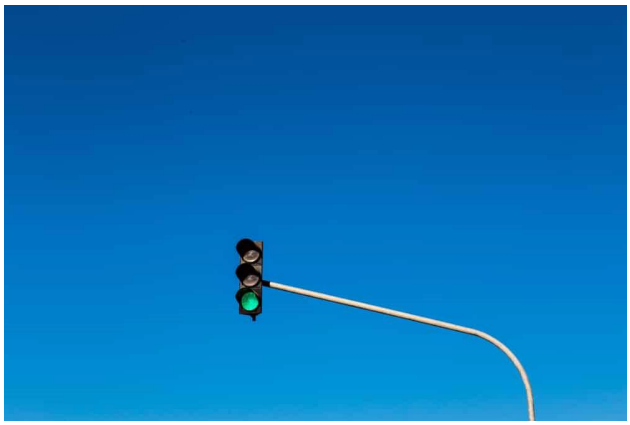

2e redéploiement SURV DIPA :

Des voyants au vert ?

Le Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'est réuni en séance plénière pour aborder le volet « conditions de travail » de la 2ème vague de redéploiement des agents de la branche Surveillance (SURV) de Roissy.

Nous avons pu préciser divers points. Notamment ceux concernant :

- le retour éventuel des agents avant la fin du redéploiement,
- les conditions indemnitaires,
- les aspects pratiques des vestiaires et des armes,
- les modalités des notations de 2021 pour 2020, et de 2022 pour 2021.

Les conditions de redéploiement interne à Roissy (sur le Fret notamment) seront débattus le 18 jeudi mars prochain.
Ce, lors de la réunion du Comité Technique des Services Déconcentrés (CTSD = Comité technique local) de la Direction Interrégionale de Paris-Aéroports (DIPA).

Sommaire

Tract/résumé :	*p1*
Compte-rendu :	*pp 2-3*
- Introduction	*p2*
- Arrivée/retour ; Comptabilité	*p2*
- Équipement ; Gestion du personnel	*p2*
- Redéploiement sur Roissy	*p3*
- Conclusion	*p3*
Annexe : déclaration préalable	*pp 4-5*
Coordonnées	*p6*

La qualité des échanges nous confortent dans notre défense des instances de dialogue social, encore plus importantes dans la crise inédite que nous vivons (la 2ème vague du redéploiement nécessite à elle seule 3 instances : un GT, un CHSCT et un CTDI).
Cette position est pleinement partagée par la parité administrative.

On se demande donc pourquoi le pouvoir politique en place supprime ces instances, au moment même où elles sont le plus utile.
Dans un an, chacun devra en tirer les conclusions qui s'imposent…

Introduction

1°) Personnes participantes

a) Présidence
M. Dora, directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP93).

b) Pour la « haute » administration des Douanes
– Mme Sarti, directrice interrégionale adjointe (DIA) ;
– M. Dubois, chef du pôle Ressources Humaines (RH),
– Mme Authier, adjointe au chef du pôle RH
– Mme Dignocourt, cheffe du pôle d'orientation des contrôles (POC) de la DRV.
– M. Dupont, conseiller de prévention (CP) ;
– M. Décimus, assistant de prévention (AP).

d) Pour les organisations syndicales (OS)
– SOLIDAIRES, ainsi que :
– la CGT,
– FO
– et la CFDT.

2°) Préalable

La séance s'est ouverte par la lecture par SOLDIAIRES de la déclaration liminaire validée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives : SOLIDAIRES, CGT, FO, CFDT[1] *(voir pages 4 et 5)*.

Thématiques

Arrivée/retour

Arrivée - Logement
Pas de cumul de logement social (Roissy/Province). Les agents ont le temps suffisant pour prendre leurs dispositions (hébergement) dans la DR d'accueil.

Arrivée – formation
Les stages de formation professionnelle (FP) seront effectuées par les DR d'accueil.

Retour
Un préavis d'1 mois pour le retour à Roissy sera envoyé aux agents.

Comptabilité

Ordre de mission
L'ordre de mission est en cours de validation à la DG.
La cellule CHORUS a été renforcée (1 personne) et comporte désormais 5 agents. Un pas à pas a été distribué aux agents.

Demandes d'avance de frais
Les avances de frais peuvent être versées au 15/03 si le dossier est complet.

Équipement

Armement
Contact a été pris avec les Directions régionales (DR) d'accueil pour voir si elles avaient les armes nécessaires. 3 DI ont déjà répondu favorablement.
À défaut, la DIPA transportera des armes.

Bâton et gilet
- Bâton télescopique : les dotations individuelles seront gardées si autorisation de la DR d'accueil.
- Gilets haute visibilité : ils seront gardés par les collègues, pour ceux en dotation individuelle.

Commandes GECO (carnet à points)
Après demande de précisions de SOLIDAIRES, la Direction indique qu'elles seront livrées à Roissy puis réexpédiées à l'agent.
Les besoins supplémentaires nécessaires seront validés par l'encadrement d'accueil et ne seront pas déduits du carnet à points.
Pas de recours de l'agent en cas de refus.

Gestion du personnel

Évaluation-CREP
Demande a été faite aux Chefs de service pour donner la priorité aux entretiens des agents redéployés. À défaut, possibilité d'effectuer l'entretien par audio/visio si l'agent est d'accord.
Un avis préalable à l'entretien (APE) sera rédigé pour l'année 2021.

Temps partiels (TP)
Les demandes de TP seront gérées par la DIPA après avis de la DR d'accueil.

1 L'UNSA, la CFTC et la CGC n'ont quant à elles aucun siège, n'étant pas représentatives au sein de notre ministère.

Redéploiement sur Roissy

Vestiaires des terminaux ouverts

Un recensement des casiers disponibles est en cours afin de permettre l'accueil des agents redéployés sur Roissy.

Enquête sur le redéploiement des agents des terminaux fermés à Roissy

Toutes les questions de SOLIDAIRES (nombre de postes disponibles dans les terminaux ouverts, critères de sélection des candidatures…) sur le sujet ont été rejetées par l'adjointe du DI.

Celles-ci seront abordées lors du prochain Comité technique des Services Déconcentrés (CTSD) DIPA du jeudi 18/03 prochain.

Réutilisation des économies bâtimentaires

Enfin la question de SOLIDAIRES sur l'utilisation des économies de loyers réalisées suite à la fermeture de certains terminaux (qui pourraient selon nous être utilisées en partie pour rénover certains locaux) a été jugée «incongrue » par l'adjointe au DI.

Elle a ajouté que le redéploiement coûtait « très cher »…

Pour conclure

La 3e et dernière instance sur la thématique du 2e redéploiement sera fait le jeudi 18 mars lors de la réunion du Comité technique local (CTL) de la DIPA.

Au sein de la délégation SOLIDAIRES Finances, SOLIDAIRES Douanes était représentée par : Guillaume Quéromès et Julien Gervois. Pour plus de précisions, les contacter.

* *

*

Solidaires finances En Seine-Saint-Denis (93) — la cgt FINANCES — FO la force syndicale — Cfdt: FINANCES

CHSCT 93

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis

05/03/2021 - *audioconférence*

Conditions de travail | ***liminaire***

Redéploiement SURV DIPA – Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la 2ème étape de la discussion sur le redéploiement des agents des terminaux fermés de la direction régionale de Roissy Voyageurs (DRV).

Nous avons déjà travaillé sur ce redéploiement lors d'un groupe de travail local (GTL) directionnel le 23 février dernier, et nous nous réunirons enfin à nouveau lors d'un Comité technique des services déconcentrés (**CTSD**), **le 18 mars prochain**. Un sujet aussi inédit que celui du redéploiement d'agents pour cause de fermeture brutale de leurs lieux de travail méritait bien trois instances différentes !

Après quelques craintes dues notamment aux premiers projets de la DG, nous sommes heureux de voir que finalement nos principales revendications ont été suivies ; mieux même, il semblerait qu'elles aient été partagées par notre directeur interrégional (DI).

- Ainsi, le critère évident du volontariat est respecté et il est élargi à presque tous les agents de la DRV.
- De même, le classement selon les règles applicables en terme de mutation classique sera utilisé.
- Enfin, pour les agents ne souhaitant pas partir, un redéploiement local sera pratiqué.

Certes, nous aurions souhaité que le redéploiement **soit aussi proposé aux agents SURV d'Orly**, en tant qu'agents de la DIPA.

Également, **un certain nombre de questions concernant les conditions de travail des agents redéployés restent en suspens** et vont devoir être évoquées ce matin.

Par exemple :

- **les agents redéployés devront-ils se procurer eux-mêmes de nouveaux matériels** par le biais du carnet à points ou ceux-ci leurs **seront-ils fournis dans leurs nouvelles affectations ?**
- Quid des **vestiaires dans les services d'accueil ?**
- Quelle **direction fournira les armes ?**
  Si c'est la DIPA, comment en sera assuré le transport jusqu'aux services d'accueil ?
- **Quelles formations seront dispensées aux redéployés, et avec quels volumes horaires ?** En effet, passer d'un environnement aéroportuaire à, par exemple, une brigade centrée sur les contrôles routiers, ne s'improvise pas. **D'ailleurs, y aura-t-il un système de tutorat** pour faciliter l'arrivée et l'intégration des agents de Roissy dans leur nouveaux services ?
- Enfin, **comment se feront les évaluations 2021 au titre de l'année 2020 ?** Celles-ci seront-elles faites dans les services d'accueil, par visioconférence ou obligera-t-on les agents à revenir à Roissy pour l'entretien ? Et pour 2021, est-ce la direction d'accueil qui notera l'agent ou se contentera-t-elle de fournir à Roissy un Avis Préalable à l'Entretien ?

Malgré tout, nous le redisons, nos pires craintes concernant le redéploiement s'estompent. Qu'il nous soit donc permis d'élargir un peu le sujet :

Il y a un an presque jour pour jour, nous étions réunis pour un CTDI. À l'époque, la COVID inquiétait déjà tout le monde, mais qui aurait pu croire alors que des terminaux d'un des plus grands aéroports d'Europe allaient être fermés jusqu'en 2022 ?

Annexe : déclaration préalable *(suite et fin)*

Cette crise nous rappelle que nous sommes dans l'histoire, et que l'histoire est tragique. D'après nombre de spécialistes, nous ne sommes qu'au début d'une période de grande instabilité sanitaire et environnementale, donc économique et politique.

Or il semblerait que les pays qui s'en sont le mieux sortis pour l'instant sont ceux qui, démocratiques ou non, ont l'habitude de l'adversité et ne considèrent pas leur administration comme un problème mais comme ce qui protège et soutient la Nation. (Cf UnHerd, Londres, cit in Courrier International 1579, 4 février 2021). Si nous aussi nous voulons faire face, **il nous faudra un État fort sans être autoritaire, souple et résilient.**

Est-ce vers ça que les pseudos réformes que nous subissons nous conduisent?
Depuis plus de dix ans, la DGDDI est confrontée à des défis de nature très variés : terrorisme, Brexit, maintenant crise sanitaire. Et à chaque fois, nous savons nous adapter, nous faisons face.
Mais dans le même temps, nous avons subi un feu roulant de réorganisations, allant vers toujours moins de contrôles, moins de missions, tout simplement moins de douane.
Parallèlement, en interne, nous sommes désormais soumis à de nouvelles règles en matière de mutation, de notation, sans compter **dans un an la disparition des CHSCT, c'est à dire de l'instance qui au niveau national, public et privé confondu, a depuis 1982 réduit par trois le nombre de morts au travail** (Cf France Inter, « le téléphone sonne » 20/12/2019).

Pourrons-nous encore être cette administration capable de répondre à toutes sortes de défis dans ces conditions ? **Est-ce le moment d'affaiblir l'État alors que nous savons que les crises comme celle que nous vivons vont se multiplier ?**
Nous, fonctionnaires d'une administration séculaire, la Douane, d'un État millénaire, la France, le disons : **ça suffit !**

Assez de prétendues reformes, de soit-disant recentrages sur ce qui serait notre cœur de métier. Dans les moments compliqués que nous vivons et que nous allons vivre encore longtemps, dans ces périodes de crise, **la tentation de ceux qui nous dirigent peut être celle de l'autoritarisme**, comme l'a montré la DG qui dans le brouillon du projet de 2ème redéploiement ne voulait pas qu'il soit question de volontariat.

Nous, nous disons au contraire que c'est de stabilité et d'un dialogue social renforcé dont nous avons besoin.

Or, on vient d'apprendre que la ministre de la Fonction Publique a l'intention de poursuivre dès septembre prochain les billevesées habituelles : **réduction du nombre de corps, recours massif aux contractuels, déconnexion du grade et de la fonction, départs négociés de l'administration, etc (Cf *Challenges*, 24/02/2021).**
À croire qu'à défaut de vision ou au moins d'un sens minimum de l'État, la ministre se transforme en «service clientèle » du gouvernement (*Die Welt*, 20 janvier 2021) et n'a plus que la persécution des fonctionnaires pour se sentir exister devant les derniers sympathisants de la majorité actuelle, comme une enfant trop gâtée qui casse ses jouets pour qu'on la remarque.

Il est plus que temps de retrouver un minimum de bon sens et de rétablir et étoffer l'action publique et ses instances de dialogue social. C'est ainsi que nous retrouverons un État juste et protecteur, œuvrant pour le bien commun, ce qui est au fond la seule raison valable de son existence.

Nous avons démontré dans les discussions sur le redéploiement que débattre ensemble d'un sujet est toujours plus constructif pour arriver à la meilleure solution possible que de ne s'en remettre qu'à un seul avis.
C'est bien là le sens profond des instances de dialogue social tel ce CHSCT : être ce qui permet l'expression de l'intelligence collective.

Le vendredi 5 mars 2021

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances

2e redéploiement SURV DIPA :
Des voyants au vert ?

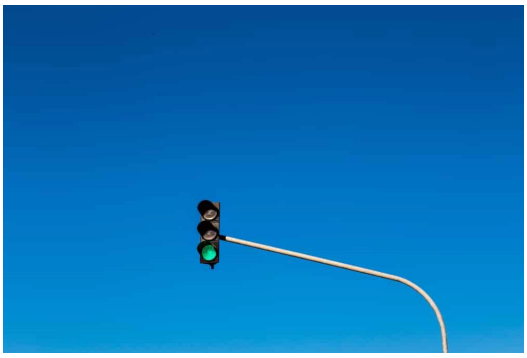

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
section de Roissy-Le Bourget
93 bis rue de Montreuil, boite 56 – 75011 PARIS
tél : 01 73 73 12 50
site internet : http://solidaires-douanes.org
courriel : roissy@solidaires-douanes.org
adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-